

ARRETE DU MAIRE

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PERMISSION DE STATIONNEMENT
« CRAVATE SOLIDAIRE »
PARKING DE LA MAISON DES 3 CITES
CHEMIN DE LA BASSEE
LE JEUDI 01 OCTOBRE 2026**

Le Maire de la Commune de MAZINGARBE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-6,

Vu le code la voirie routière

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques.

Vu la demande d'occupation du domaine public en date du 15/09/2026, formulée par Madame HERLIN Agnieszka, cheffe de projet près la ville de Mazingarbe afin d'autoriser le stationnement d'une camionnette « LA CRAVATE SOLIDAIRE » en date du jeudi 1^{er} octobre 2026, de 11 heures 45 à 18 heures sur le parking devant France services (Cité 7, chemin de la Bassée).

Considérant qu'il convient de veiller à la sécurité publique sur le territoire de la Commune de MAZINGARBE et notamment dans cette rue,

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : L'association « LA CRAVATE SOLIDAIRE » est autorisée à se stationner sur le parking de situé face à la Maison des 3 cités, sise chemin de la Bassée à MAZINGARBE en date du jeudi 01 octobre 2026 de 11 heures 45 à 18 heures.
- ARTICLE 2** : Des barrières réservant le stationnement sur au moins 3 emplacements prévus à cet effet seront posées et continuellement entretenues par les services techniques de la ville.
- ARTICLE 3** : Une signalisation appropriée sera disposée sur les lieux afin de réserver l'occupation du domaine public.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés
- ARTICLE 5** : Les Services de la Police Municipale, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le responsable des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police de LIEVIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAZINGARBE, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Vice-président de la CAL

Laurent POISSANT



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr